



Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN
PRÉFECTURE DES VOSGES
PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAONE
PRÉFECTURE DU TERRITOIRE DE BELFORT

ARRETE n°20033835 du 07 FEV. 2003
portant constitution d'un comité de pilotage Natura 2000
pour les sites des Hautes-Vosges des départements
du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône
et du Territoire de Belfort

LE PREFET DU HAUT-RHIN
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DES VOSGES
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

LE PREFET DU TERRITOIRE DE BELFORT
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L414-1 à L414-7 ;

VU le code rural, et notamment ses articles R214-15 à R214-39 ;

VU la décision du 6 septembre 2002 de la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, désignant le Préfet du Haut-Rhin en qualité de préfet coordonnateur ;

SUR proposition des Secrétaires Généraux des préfetures du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort,

ARRETENT

ARTICLE 1^{er} :

Il est constitué un comité de pilotage Natura 2000 pour les sites susceptibles d'être reconnus d'intérêt communautaire suivants :

- > Département du Haut-Rhin :
Site FR 4201807 : Hautes-Vosges

- > Département des Vosges :
 - Site FR 4100196 : Massif du Grand Ventron
 - Site FR 4100199 : Massif de Saint-Maurice et Bussang
 - Site FR 4100203 : Chaumes du Hohneck, Kastelberg, Rainkopf et Charlemagne
 - Site FR 4100204 : Secteur du Tanet Gazon du Faing
 - Site FR 4100206 : Tourbière de Machais et cirque de Blanchemer
- > Départements de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort :
 - Site FR 4301347 : Forêts, landes et marais des Ballons d'Alsace et de Servance

Ce comité participe à l'élaboration du document d'objectifs, des contrats Natura 2000 et des arrêtés prévus à l'article R214-34 du code rural, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation de leur mise en œuvre.

ARTICLE 2 :

Le comité de pilotage, présidé par le Préfet du Haut-Rhin, préfet coordonnateur, ou son représentant, est composé comme suit :

> Représentants de l'Etat :

- Le Préfet des Vosges ou son représentant
- Le Préfet de la Haute-Saône ou son représentant
- Le Préfet du Territoire de Belfort ou son représentant

- > Le Président du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges ou son représentant, en tant que groupement de collectivités et en tant qu'opérateur

> Représentants des collectivités locales :

- Le Président du Conseil Régional de Lorraine ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional d'Alsace ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional de Franche-Comté ou son représentant
- Le Président du Conseil Général des Vosges ou son représentant
- Le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort ou son représentant
- Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin ou son représentant
- Le Président du Conseil Général de Haute-Saône ou son représentant
- Le Maire de Auxelles Haut ou son représentant
- Le Maire de Lepuix-Gy ou son représentant
- Le Maire de Giromagny ou son représentant
- Le Maire de Plancher les Mines ou son représentant
- Le Maire de Belfahy ou son représentant
- Le Maire de Miellin ou son représentant
- Le Maire de Servance ou son représentant
- Le Maire de Château Lambert ou son représentant
- Le Maire de Fresse sur Moselle ou son représentant
- Le Maire de Saint-Maurice sur Moselle ou son représentant
- Le Maire de Bussang ou son représentant
- Le Maire de la Bresse ou son représentant
- Le Maire de Cornimont ou son représentant
- Le Maire de Ventron ou son représentant
- Le Maire de Geishouse ou son représentant
- Le Maire de Saint-Amarin ou son représentant
- Le Maire de Goldbach-Altenbach ou son représentant
- Le Maire de Lautenbach-Zell ou son représentant
- Le Maire de Murbach ou son représentant
- Le Maire de Rimbach près Guebwiller ou son représentant

Le Maire de Soultz ou son représentant
 Le Maire de Guebwiller ou son représentant
 Le Maire de Sondernach ou son représentant
 Le Maire de Mittlach ou son représentant
 Le Maire de Metzeral ou son représentant
 Le Maire de Munster ou son représentant
 Le Maire de Linthal ou son représentant
 Le Maire de Ranspach ou son représentant
 Le Maire de Felling ou son représentant
 Le Maire d'Oderen ou son représentant
 Le Maire de Kruth ou son représentant
 Le Maire de Le Valtin ou son représentant
 Le Maire de Xonrupt Longemer ou son représentant
 Le Maire de Saint-Dié ou son représentant
 Le Maire de Wildenstein ou son représentant
 Le Maire de Muhlbach sur Munster ou son représentant
 Le Maire de Stosswihr ou son représentant
 Le Maire de Soultzeren ou son représentant
 Le Maire de Hohrod ou son représentant
 Le Maire de Breitenbach ou son représentant
 Le Maire de Luttenbach près Munster ou son représentant
 Le Maire de Wasserbourg ou son représentant
 Le Maire de Lautenbach ou son représentant
 Le Maire de Plainfaing ou son représentant
 Le Maire d'Orbey ou son représentant
 Le Maire du Bonhomme ou son représentant
 Le Maire de Lapoutroie ou son représentant

➤ Représentants des propriétaires, exploitants, usagers et des associations de protection de l'environnement :

Le Président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Saône ou son représentant
 Le Président de la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président de la Chambre d'Agriculture des Vosges ou son représentant
 Le Président de la Chambre d'Agriculture du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Franche-Comté ou son représentant
 Le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace ou son représentant
 Le Chef de Centre du CNERA Cervidés-sanglier - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage ou son représentant
 Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche Délégation régionale N°3 -Champagne Ardenne, Lorraine, Alsace- ou son représentant
 Le Délégué Régional du Conseil Supérieur de la Pêche Délégation Régionale N°5 (Antenne Dijon) ou son représentant
 Le Président du Conservatoire des Sites Lorrains ou son représentant
 Le Président du Conservatoire des Sites Alsaciens ou son représentant
 Le Président d' Espace Naturel Comtois (conservatoire des espaces naturels de Franche Comté) ou son représentant
 Le Président du Club Alpin Français - section Est - ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute Saône ou son représentant
 Le Président d'Atouts Hautes Vosges ou son représentant
 Le Président de la Maison de la Nature des Vosges Saônoises ou son représentant

Le Président du Comité Départemental du Haut-Rhin de Vol Libre ou son représentant
 Le Président du Comité Régional Alsace de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président du Comité Régional du Massif des Vosges de la Fédération Française de Ski ou son représentant
 Le Président de la Fédération du Haut-Rhin pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
 Le Président de la Fédération des Vosges pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Haute Saône ou son représentant
 Le Président du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne (Section Massif des Vosges) ou son représentant
 Le Président du Club Vosgien ou son représentant
 Le Président de l'Association Départementale du Tourisme du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Président de l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Saône ou son représentant
 Le Président du Comité Départemental du Tourisme des Vosges ou son représentant
 Le Président du Groupe Naturaliste de Franche-Comté ou son représentant
 Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Alsace ou son représentant
 Le Président de Vosges Ecologie ou son représentant
 Le Président l'Association pour l'Equilibre et la Défense du Massif Vosgien ou son représentant
 Le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux - Lorraine ou son représentant
 Le Président de la section haut-rhinoise d'Alsace Nature ou son représentant
 Le Président d'Oiseaux Nature 88 ou son représentant
 Le Président du Groupe Tétrás Vosges ou son représentant
 Le Président du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères en Alsace ou son représentant

> Représentants des services et établissements publics de l'Etat :

Le Directeur Régional de l'Environnement Alsace ou son représentant
 Le Directeur Régional de l'Environnement Lorraine ou son représentant
 La Directeur Régional de l'Environnement Franche-Comté ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt des Vosges ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Saône ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Equipement des Vosges ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Equipement de Haute-Saône ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Equipement du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Directeur Départemental de l'Equipement du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports des Vosges ou son représentant
 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports de Haute Saône ou son représentant
 Le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports du Territoire de Belfort ou son représentant
 Le Directeur du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Haut-Rhin ou son représentant
 Le Directeur du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Haute-Saône ou son représentant
 Le Directeur du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Vosges ou son représentant

Le Directeur du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Territoire de Belfort ou son représentant

Le Délégué Départemental de l'Office National des Forêts du Haut-Rhin ou son représentant

Le Directeur du Service Départemental de l'Office National des Forêts du Territoire de Belfort ou son représentant

Le Directeur du Service Départemental de l'Office National des Forêts des Vosges ou son représentant

Le Directeur du Service Départemental de l'Office National des Forêts de Haute Saône ou son représentant

Le Commandant de la Région Terre Nord-Est de l'Armée de Terre ou son représentant

ARTICLE 3 :

En outre, toutes personnes qualifiées pourront être associées en tant que de besoin aux réunions du comité.

ARTICLE 4 :

Les Secrétaires Généraux des préfectures du Haut-Rhin, des Vosges, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres du comité de pilotage et publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures.

Fait le 07 FEV. 2003

Le Préfet de la Haute-Saône,

Le Préfet du Haut-Rhin,

Signé : Patrick SUBREMON

Signé : Paul MASSERON

Le Préfet du Territoire de Belfort,

Le Préfet des Vosges,

Signé : Pierre POUËSSEL

Signé : Michel GUILLOT



POUR AMPLIATION
Pour le Préfet,
et par délégation
Le Chef de Bureau

Christian RIETTE